

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164956004**

**Accorder un contrat d'exécution de travaux à
"Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du
projet des Escales découvertes du mont Royal, au
montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale
de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres
public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164956004

Accorder un contrat d'exécution de travaux à "Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal, au montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont bien noté que la réalisation de ce contrat sera soumise à un échéancier très serré.

La présence de seulement deux soumissionnaires a aussi interpellé les membres. Ils ont constaté qu'on était face à un contrat présentant deux objets distincts :

- la fabrication;
- l'installation d'une famille d'objets évocateurs au croisement de la signalétique, du mobilier urbain et de l'aménagement.

Pour la Commission, un seul appel d'offres pour deux objets distincts ne présente pas nécessairement les conditions idéales pour l'obtention des meilleurs prix et la présence de plusieurs soumissionnaires.

De même, les membres ont bien compris que les deux objets traités par le présent contrat constituaient deux éléments d'un projet plus large dont d'autres phases sont à venir. Dans ce contexte, il aurait été pertinent de retrouver au sommaire décisionnel une présentation globale de l'ampleur du projet avec des prévisions budgétaires pour ses diverses phases.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164956004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que, dans le cas où un contrat porte sur un ou quelques objets qui s'inscrivent dans un projet plus large, les unités d'affaires présentent au sommaire décisionnel de chaque contrat un portrait des diverses phases du projet avec les prévisions budgétaires et les échéanciers prévus de réalisation.